

Doctorat STAPS Sociologie du Sport

Par **Arlekin40**, le **13/09/2016** à **22:00**

Bonjour,

Je désire obtenir certains renseignements pour les Doctorat STAPS appliqués aux Sciences Sociales et en particulier la Sociologie du Sport, sujet qui me passionne depuis mes premières années de Licence.

Cela fait depuis 2009 que je suis diplômé en Master Management du Sport (IMOS à l'IAE de Toulouse) et il me revient l'envie d'effectuer un Doctorat, non pas pour le plaisir mais pour faire avancer, étudier, et pourquoi pas répondre aux problématiques sociétales en développant ma passion.

Outre le fait d'avoir les axes de développement, la thématique abordée dans un coin de ma tête, je souhaite savoir :

- Est ce possible de l'effectuer sans Master "Recherche" (car le mien est "Pro")?;
- Comment se présente l'organisation des 3 ans, l'articulation des 3 années (combien d'heures doit on se trouver au sein du département, laboratoire de recherche? Est ce possible de travailler en 35 heures à côté?, sommes nous professeur vacataire durant ces 3 ans? Quel est le coût de la formation chaque année?);
- Devient-on automatiquement Professeur d'université, Maître de Conférences? Autres débouchés? Possibilité de créer une société en parallèle lorsque on est prof?;
- Possibilité de faire sa thèse sur la faculté du lieu de résidence? (Je vis sur Bordeaux) Puis exercer automatiquement sur la fac de Bordeaux (après la thèse)?.

Je vous remercie de répondre à ces différentes questions

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/09/2016** à **09:53**

Bonjour

Je ne répondrais qu'à votre première question, à savoir : Est-il possible de faire une thèse avec M2 a finalité pro ?

Alors dans mon université, on ne distingue plus M2 recherche et pro. Pour accéder à la thèse il faut avoir fait un Mémoire en M2. Cependant, on exige que les étudiants en M2 pro ai fait un Mémoire de recherche, et non un simple Mémoire pour la validation du diplôme (cela se voit au type du sujet et à la longueur et la qualité du Mémoire). Il faut vous renseigner auprès de votre centre de recherche.

Par Yn, le 14/09/2016 à 12:24

Je réponds, même s'il faut bien garder à l'esprit que ce qui marche pour le droit ne va pas forcément marcher pour une autre filière.

1/ Les étudiants M2 pro peuvent continuer en thèse, mais un mémoire de recherche (une vraie démonstration, un vrai apport) est souvent demandé. Il faut que tu trouves un directeur de thèse qui accepte de suivre tes recherches, ce qui implique d'établir un projet de thèse, une bibliographie, des idées directrices, etc. (attention, ne pas prendre à la légère, c'est assez long).

2/ Les trois années (ou plus, fréquemment) sont libres, c'est le principe de la thèse. Tu organises ton temps de recherche comme tu l'entends. [s]Attention, c'est probablement la plus grande difficulté de la thèse [/s]. Beaucoup de thèses ne sont jamais terminées ou terminées dans des délais aberrants, non pas à cause du "niveau" du thésard, mais simplement de son manque d'organisation. En thèse, tu ne vas clairement pas compter tes heures. Pour te donner un exemple, entre mon temps de recherche et d'enseignement (préparation, cours, corrections, etc.), je me fais des semaines d'environ 50/55h, en comptant le samedi et le dimanche, lors desquels je bosse aussi, souvent toute la matinée. Après, je passe vraiment beaucoup de temps sur ma thèse, comparativement à la moyenne des thésards en droit, évidemment.

Impossible de cumuler un 35h/sem. et un travail de thèse, sauf à faire une thèse "de complaisance", pour le pur plaisir de la recherche, mais tu pars pour très longtemps, et c'est extrêmement rare.

Tu peux avoir des charges d'enseignement durant la thèse, en droit c'est très fréquent, c'est par contre beaucoup plus rare dans d'autres sections universitaires où il faut se battre pour avoir des cours. A nouveau, attention, beaucoup de thésards se concentrent exclusivement sur l'enseignement et délaissent leur thèse.

La thèse ne coûte rien, sauf l'inscription chaque année à l'université (environ 500€), et certains doctorants (contrat doc, ATER) sont dispensés des frais d'inscription quand ils enseignent.

3/ La thèse est diplôme, on te décerne un doctorat, pas un métier. Statistiquement, il est hautement improbable que tu deviennes maître de conférences : après la thèse, il faut être qualifié, très peu de places pour beaucoup de candidats et ensuite trouver un poste, même logique. Grande vérité pour toutes les sections universitaires. D'ailleurs, si tu trouves un poste, il est probable que celui-ci soit très éloigné du lieu de ta thèse.